

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 16 DÉCEMBRE 2024

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, la salle Le Cœur du fjord, le 16 décembre 2024, à 17 h 20, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Philippe Roy

ABSENCES : M^{me} Marie-Chantal Dufour
M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 20.

Résolution 2024-12-485

Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Administration générale :**
 - a) Adoption du règlement 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
 - b) Adoption du règlement 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur

disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;

- c) Adoption du règlement 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, et certificats pour l'année 2025 ;

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Administration :

RÉSOLUTION 2024-12-486

Adoption du Règlement numéro 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le Règlement numéro 629 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

RÉSOLUTION 2024-12-487

Adoption du Règlement numéro 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (de matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le Règlement numéro 630 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (de matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

RÉSOLUTION 2024-12-488

Adoption du Règlement numéro 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, et certificats pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adopte le Règlement numéro 631 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, et certificats pour l'année 2025.

RÉSOLUTION 2023-12-489

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes que la séance soit levée à 17 h 21.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire